

Rue de l'Hôpital 2
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 50 50
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 30 août 2023

Communiqué de presse

Plus de 1,2 million de francs versés en faveur de la formation professionnelle en 2022

Le Fonds cantonal pour le soutien aux formations professionnelles (FSFP) a atteint ses objectifs l'année passée. Il a permis le versement de 1'074'330 francs pour les six prestations régulières et 166'000 francs pour des projets particuliers. Ces chiffres figurent dans le rapport d'activités 2022, qui présente également les différentes prestations du fonds.

La mission du Fonds cantonal pour le soutien aux formations professionnelles (FSFP) est de soutenir les entreprises formatrices jurassiennes.

Cours interentreprises

Le fonds contribue notamment aux frais relatifs aux cours interentreprises de manière forfaitaire par apprenti : 200 francs par année et 40 francs par jour de cours. Les versements se montent à 853'263 francs pour 2022. Afin de soutenir encore davantage les entreprises formatrices jurassiennes, le forfait de 200 francs par année sera augmenté à 300 francs pour l'année scolaire 2023/24. Cette aide supplémentaire est évaluée à 400'000 francs par année.

Procédures de qualification

Le fonds prend aussi en charge la totalité des frais relatifs aux procédures de qualification (examens). Les entreprises formatrices jurassiennes ont ainsi été déchargées d'un montant de 154'973 francs pour 2022.

Cours pour formateurs en entreprise

Le fonds participe également au financement des cours pour formateurs en entreprise. En 2022, la contribution était de 42'000 francs.

Certifications pour adultes

Chaque année, plusieurs collaborateurs expérimentés, qui ne bénéficient pas d'une formation certifiée dans leur domaine d'activité, souhaitent obtenir un titre formel reconnu. Ils peuvent alors se présenter aux examens de fin d'apprentissage, sans avoir suivi la formation préalable (AFP et CFC sans apprentissage) ou réaliser un bilan de compétences et le présenter à un collège d'experts (validation des acquis de l'expérience). En 2022, le fonds a alloué 5'950 francs aux entreprises qui s'engagent dans ces démarches. Actuellement, le montant maximal par candidat pour l'ensemble de chacune de ces deux procédures débouchant sur l'obtention du certificat fédéral de capacité (CFC) est de 4'000 francs. Le Conseil de direction du fonds souhaitant promouvoir la certification pour adultes augmente le plafond à 5'000 francs dès 2023.

Indemnités pour chefs experts

Le fonds verse également un forfait annuel aux chefs experts. L'an dernier, 17'568 francs ont été consacrés à cette mesure.

Projets particuliers sur requête

Les entreprises formatrices jurassiennes, privées et publiques, et les associations professionnelles peuvent finalement solliciter un soutien financier pour des actions visant à promouvoir la formation professionnelle. Pour 2022, le montant versé à ce titre est de 166'000 francs. Le rapport d'activités contient la liste des projets soutenus.

Pour rappel, le FSFP, qui existe depuis le 1^{er} janvier 2008, est alimenté par une contribution des entreprises privées et des collectivités publiques, à l'exception de celles qui disposent déjà de leur propre système de soutien, sur la base des salaires déterminants AVS. Le taux de contribution était alors fixé à 0,05% jusqu'au 31 décembre 2022. Dès le 1^{er} janvier 2023, sur proposition du Conseil de direction du fonds, le Gouvernement a fixé le taux de contribution à 0,1%. Cette décision fait suite à l'acceptation de la motion 1451 par le Parlement jurassien. Celle-ci demandait au Gouvernement de passer le taux de contribution de 0,05% à 0,1%.

Annexe : rapport d'activité 2022

Personnes de contact :

Manuel Donzé, président du Conseil de direction du fonds, chef du Service de la formation postobligatoire tél. 032 420 71 72

Gabriela Spinetti, administratrice du fonds, agente administrative au Service de la formation postobligatoire, tél. 032 420 71 60